



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Semences de cereales et proteagineux

Question écrite n° 17604

### Texte de la question

M. Francis Galizi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que traversent les stations de semences céréalières, en raison de la décroissance de l'usage de semences certifiées. En effet, la consommation diminue sous l'effet d'une double contrainte de gains de compétitivité et de l'existence de royalties sur les seules semences certifiées pour financer la recherche céréalière. Ce phénomène provoque trois conséquences inquiétantes. Tout d'abord, un manque de maîtrise de la qualité de la collecte par les stations de semence qui se répercute au niveau de la commercialisation. Ensuite, une désaffection envers leurs outils de traitement. Enfin, un assèchement des ressources de la recherche céréalière. Ainsi, des stations de semences, modernes et nécessaires du fait du développement prévisible de traitements technologiques des semences, sont menacées. A titre d'exemple, la station de Manosque, qui date de 1987 et qui a été aidée par les collectivités locales, souffre de manque de débouchés. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de mettre en œuvre un programme d'aide significatif, pour préserver ce secteur, facteur de compétitivité face à la concurrence internationale.

### Texte de la réponse

L'existence d'une filière variétés et semences organisée et performante est une garantie essentielle de compétitivité pour notre agriculture. La proposition d'un soutien à l'utilisation de semences certifiées présentée par l'interprofession a été examinée avec beaucoup d'attention. La légalité de cette aide risque d'être mise en cause dans la mesure où elle contrevient aux dispositions des articles 92 à 94 du Traité de l'Union européenne. Ce dispositif apparaît également difficile à mettre en œuvre, incertain quant à ses résultats et très coûteux au regard des effets escomptés. Il suppose en effet de soutenir chaque quintal de semences certifiées utilisé pour accroître à la marge le financement de la recherche et les parts de marché de la filière. Ce projet est enfin compris comme la substitution d'une ressource budgétaire et parafiscale à la contribution supportée jusqu'alors par les utilisateurs de semences certifiées. Cette nouvelle ressource ne pourra être pérennisée. Des lors, il apparaît trop risqué de remettre en cause l'assiette existante du financement de la recherche. En revanche, comme le ministre de l'agriculture et de la pêche l'a laissé entendre lors du congrès de l'AGPB, l'effort de recherche-développement de la filière variétés et semences doit être soutenu. Il convient que soit d'abord examinée la possibilité d'élargir l'assiette du financement de la recherche aux semences de ferme, conformément aux dispositions de la convention de l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) et du récent règlement communautaire. Toutefois, cet élargissement de l'assiette ne peut être immédiat. Les obtenteurs doivent en effet s'organiser pour percevoir une rémunération sur les semences de ferme auprès des agriculteurs concernés par le règlement communautaire sur la protection des obtentions végétales. Dans l'attente d'une telle évolution, il paraît indispensable d'apporter un soutien direct et transitoire à la recherche. Ce soutien prendrait la forme d'une aide à l'investissement dans les stations de recherche privées, d'une aide à des programmes de création de variétés végétales et de recherche de nouvelles technologies des semences. Il conviendrait enfin d'examiner les raisons de la diminution de l'usage des semences certifiées, d'envisager quelle doit être leur place demain par rapport aux autres formes possibles de diffusion du progrès génétique, de rechercher enfin comment assurer leur compétitivité vis-à-vis des semences de ferme. Les services du ministre de l'agriculture et de la pêche sont prêts à examiner, avec les représentants de l'interprofession, les évolutions

reglementaires qui permettraient de diversifier l'offre de semences et de mieux repondre aux attentes des utilisateurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Galizi Francis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17604

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 août 1994, page 4102

**Réponse publiée le :** 26 septembre 1994, page 4762